



le parcours de l'entrepreneur, de l'idée... aux premiers mois d'activités.





CRÉER son BUSINESS

c'est vouloir **S'ENRICHIR** tout en étant **INDEPENDANT** mais c'est aussi prendre **UN RISQUE**

Pour augmenter vos chances de succès , informez-vous et agissez avec **méthode** avant de vous lancer

- 1- Définir ton projet
- 2- L'étude de marché
- 3- Les prévisions financières
- 4- Trouver des financements
- 5- Les mesures d'accompagnement
- 6- Choisir un statut juridique
- 7- Les obligations et formalités administratives

Le plan d'affaire

ou **Business Plan** sera le support physique de l'ensemble de ces chapitres

1/ Définir ton projet

- ORIGINE Expérience, savoir faire, métier (formation, compétence,...)
 - de Créativité (innovation, tendance nouvelle, application nouvelle ...)
- L'IDEE > Opportunité, circonstances (Reprise d'une activité, transmission...)



Contraintes **HOMME**

Expérience, compétences gestion

Motivation, Temps

Apport financier

Entourage, Famille, statut

Santé

COHERENCE

Contraintes **PROJET**

le Produit,

Le marché

les moyens à mettre en œuvre

la législation(Environnement /nuisances)

SI PAS D'EXPERIENCE | FORMATION !



2/L'ETUDE DE MARCHE

Analyse des besoins et attentes réelles des consommateurs.

Elle permet :

De mieux connaître son marché et ses acteurs , de vérifier l'opportunité de se lancer

Offre = Concurrence / Demande = clientèle

- Proposer un produit ou service adapté, la règle de 4 P:
 Prix Produit Place (distribution) Publicité (promotion)
- De faire les meilleurs choix d'objectifs et de fixer des hypothèses de Chiffre d'Affaires .
 (Prix de vente X Quantités)

Comment la réaliser? avec méthode, assistance, et bon sens!!

3 /LES PREVISIONS FINANCIERES

1. Le Plan de Financement initial

(Besoins/ Ressources)

2. Le Compte de Résultat prévisionnel

(Produits / Charges)

3. Le Plan de Trésorerie

(Encaissements / Décaissements)

3-1 LE PLAN DE FINANCEMENT

BESOINS	RESSOURCES
 Frais d'établissement , frais d'étude Terrain, constructions Aménagements, Mobilier Matériel, outillage Véhicule professionnel BFR (Besoin en fonds de roulement) 	 Apport personnel Prêt d'honneur Financement bancaire Défiscalisation Subventions Crédit vendeur (cas des reprises)
TOTAL DES BESOINS	TOTAL DES RESSOURCES

BESOINS = RESSOURCES

NB:

- Le BFR représente la somme nécessaire pour effacer le décalage de trésorerie

Un emprunt se rembourse (mensualité) et représente un coût (taux d'intérêt)

- Une subvention ou une aide se justifie (facture, devis, etc.)

3-2 COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

CHARGES (B)	PRODUITS (A)
 ❖ CHARGES D'EXPLOITATION Charges variables (liées au niveau d'activité: Matières premières, énergie) Charges fixes (loyer, assurances, publicité, entretien,) Charges de personnel (Salaires, revenu exploitant, Charges sociales, Ass complémentaires) Dotation aux amortissements (usure équipements) Impôts et taxes (Patente , IT CST,) ❖ CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts, Agios) ❖ CHARGES EXCEPTIONNELLES 	 ❖PRODUITS D'EXPLOITATION Chiffre d'affaires = total des produits ou des services facturés ❖PRODUITS FINANCIERS ❖PRODUITS EXCEPTIONNELS (EX: Aide emploi)
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS

Résultat net comptable = (A-B) (Bénéfice ou perte)

* Notion de seuil de rentabilité

3-3 LE PLAN DE TRÉSORERIE

- Le plan de Trésorerie présente tous les décaissements et tous les encaissements prévus au mois par mois
- Cela permet de déterminer le solde de trésorerie du mois et le solde de trésorerie cumulé d'un mois sur l'autre, et donc de savoir, par rapport aux prévisions d'activité, si tout ce qu'il y aura à payer pourra l'être sans problème grâce aux disponibilités du moment.

	Janvier	Fé∨rier	Mars	etc.
Solde en début de mois (+ ou -)				
Encaissements TTC :				
d'exploitation				
- Ventes - prestations au comptant à 60 jours à 90 jours etc - Remboursement de TVA				
hors exploitation				
- Apport en capital - Déblocage emprunts LMT contractés - Prime / Subvention d'équipement				
Total (1)				
Décaissements TTC :				
d'exploitation				
 Achats effectués: paiement de marchandises: approvisionnement, matières premières, Autres charges externes Impôts et taxes Frais de personnel Charges sociales TVA reversée Charges financières 				
hors exploitation				
- Remboursements d'emprunts à terme - Fournisseurs d'immobilisations				
Total (2)				
Solde en fin de mois (1-2)				
'			•	

ZOOM SUR LES OUTILS DE FINANCEMENT

Rappel

Type de financement	Sources de Financement
Epargne personnelle	Vous, vos associés, Investisseurs
Microcrédit et Prêt d'honneur	ADIE, Initiative Polynésie
Crédit ou Emprunt bancaire	Banques, SOFIDEP
Subvention et Autres dispositifs	Service du Tourisme, DGAE, SEFI, Défiscalisation

EMPRUNTS & INCITATIONS FISCALES

		7 1 1 0 1 10 07 1 2 0		
DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR	
Micro-Crédit SOCREDO	Tous secteurs (pêche, jardinage, agriculture, couture, artisanat,)	Toute personne dont le revenu maxi du ménage est < 200 000cfp/mois Montant maximum : 1 000 000 XPF Taux : 2,75% Durée : 5 ans maximum	Banque SOCREDO Tél. 40 47 90 50	
Micro Crédit ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique	Association pour le Droit à pêche, jardinage, agriculture,		ADIE Avenue Maréchal Foch, Impasse Liberty (derrière cinéma) Tél. 40 53 44 23	
Prêts Participatifs avec ou sans Cofinancement Bancaire	Tous secteurs hors activités Bancaires et Assurances	Prêts à la création , au développement ,à la transmission d'entreprise , aux Entreprises en difficultés , au Secteur Primaire, à l'innovation et au Développement durable Montant : à partir de 500 000 F CFP Taux: de 3 à 5% (Fixe) Durée: de 1 à 10 ans, différé possible	SOFIDEP SOciété de Financement du Développement de la Polynésie www.sofidep.pf email: contact@sofidep.pf	
DEFISCALISATION FR Loi pour le Développement Economique des Outres-Mer	Secteurs "productifs"	Pour le secteur Productif: toutes les activités sauf : le commerce, la restauration la livraison , le conseil , la recherche et le développement, l'éducation et la santé, les activités associatives, loisirs, sportives et culturelles. +/25% d'accompagnement sur Montant HT éligible (sauf agricole MT TTC)	Cabinets de défiscalisation	
INITIATIVE POLYNESIE	Tous secteurs hors activités Bancaires et Assurances Recherches et Dev	Prêt d'honneur à Taux 0% cofinancement bancaire /Sofidep (Hors ADIE) .Différé maxi 12 mois. Assur Incapacité Décés	Association Initiative Polynésie vairea.legoaster-sine@initiative- pf.com 40 57 19 09 – CCISM	

AIDES A L'INVESTISSEMENT

DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR
Fond pour l'Hébergement. Tourisme chez l'Habitant	Hébergement Touristique Pension de famille, hébergement chez l'habitant, autres	Création, rénovation, extension, mise en conformité, formation gérant, adhésion à un label et activités annexes sur toutes les îles de la Polynésie Plafonnée à 5 000 000 XPF et 50 % de l'investissement. (3 M renov° dev)	Service du Tourisme www.servicedutourisme.gov.pf Tél. 40 47 62 00
Aide pour la revitalisation des Commerces de Proximité et des Restaurants	Commerces de biens ou services de proximité sédentaires (Magasins, restauration ,)	Surface de vente ou de restauration < à 150 m² (Véhicules de restauration non éligibles) - aménagements extérieurs clientèle dont PMR, signalétique, façades, vitrines , aménagements intérieurs (revêtement, hygiène, éclairage, climatisation,) équipements et mobilier d'exposition. Montant Maximal : 5 M XPF ou 50 % dépenses éligibles HT	Direction Générale des Affaires Economiques - DGAE
Aide à l'Equipement des Petites Entreprises	Entreprises physiques ou morales de droit privé siégeant en Polynésie française, Apiculteur.	Artisanat , Transformation , Apiculture, Prestataires de service, Economie numérique, Economie circulaire, Agroalimentaire durable. Aménagement des locaux, Acquisition d'équipements neufs spécifiquement dédiés à l'activité. Montant Maximal : 3 MXPF ou 50 % dépenses éligibles HT	www.dgae.pf Fare Ute Bâtiment des Affaires Economiques (1er étage) Tél.40 50 97 97
DDA Dotation au Développement Agricole	Elevage, Agriculture (DDA) (Déforestation, Défrichage, Acquisition de matériel et d'équipements)	Production, transformation, Plafonnée à 7 500 000 F XPF (délai 3 à 6 mois) Répertorié au SDR (carte professionnelle agriculture)	S ervice du D éveloppement R ural PIRAE - route de l'hippodrome Tél. 40 42 81 44 -
Aides à la Pêche	Pêche, Dotation au Développement de la Pêche Lagonaire	Suivant le projet Répertorié au Service de la Pêche (Licence de pêche, carte Lagonaire)	Direction des Ressources Marines et Minières Fare Ute - Immeuble Le caill Tél. 40 50 25 50

AUTRES ACCOMPAGNEMENTS

DISPOSITIF	SECTEURS ELIGIBLES	CONDITIONS	SERVICE INSTRUCTEUR
ICRA Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité	Production, Négoce et service hors professions libérales et assimilées	Demandeur inscrit au SEFI> 6 mois , Non Immatriculé au RCS . Prime à l'investissement de 450 000 XPF et 90 000 XPF /mois sur 24 mois avec tutorat	Remise par SEFI www.sefi.pf sefi@sefi.pf Tel: 40 46 12 12 Instruction CCISM
"Outils plus sûrs"	Tous secteurs avec ciblage plus particulier sur le BTP	Aide à l'achat de matériel de sécurité aux normes (jusqu'à 50% d'aide financière)	CPS Prévention des Risques Professionnels Tel. 40 41 68 10 secretariat.sante@cps.Pf www.cps.pf
ACI Aide à la Connexion des Internet	Entreprises physiques ou morales de droit privé siégeant en Polynésie française de moins de 10 salariés	Cofinancement des dépenses liées au raccordement Internet des PME. Montant Maximal: 200 000 FCFP, ou 70% des frais	Direction Générale de l'Economie Numérique - DGEN
DAD (Dispositif d'Aide au Digital)	Audiovisuel et Numérique	Développement et professionnalisation de la filière audiovisuelle et numérique. Concours financiers à la production, la préparation, la distribution et la promotion des œuvres audiovisuelles et des projets numériques innovants	https://www.service- public.pf/dgen/dispositif-daide-au-digital- dad/ Immeuble Toriki - Papeete contact@dgen.gov.pf 40 54 48 60
CAGEST Centre d'Accompagnement en Gestion	Tous secteurs petites entreprises de – 5 salariés	Services d'accompagnement en gestion avec des applications et des méthodes de travail simples et efficaces, une plateforme de promotion de votre entreprise sur Internet et du coaching pour développer vos clés de réussite personnelles	CAGEST Pôle Entreprises CCISM Tél. 40 47 27 90 www.cagest.pf

ZOOM SUR LA



MISSIONS



La Sofidep assure une mission publique de développement économique.

Elle soutient et accompagne les très petites, petites et moyennes entreprises basées en Polynésie française, dans tous les secteurs d'activité (à l'exception de la banque, l'assurance, l'immobilier et la grande distribution) et à chaque étape de leur cycle de développement : création, croissance, transmission et relance.

Seule ou aux côtés des banques, la Sofidep propose aux entreprises des financements sous forme de prêts participatifs ou de produits de capital investissement, à des conditions privilégiées, pour renforcer leurs fonds propres et leur faciliter l'accès au crédit bançaire.









MON ENTREPRISE



UNE ENTREPRISE





	Création < 5 ans	Création < 3 ans	Développement		Transmission	Entreprise en difficulté	Archipels éloignés et secteur primaire	Innovation, développement durable, artisanat, industrie	
	Prêt d'Aide et à la Création d'Entreprise Projet ≤ 10 MF	Prêt Participatif Création Projet > 10 MF	Prêt Participatif Développement Projet > 10 MF et/ou création > 5 ans	t Prêt participatif à l'Export Création > 1 an		Prêt Participatif Transmission	Prêt Participatif Relance	PAE et PSP	PPI, PDD, PPA, PID
Montant du prêt Sofidep	1 à 5 MF	> 1 MF	> 1 MF	1 à 5 MF	> 5 MF	> 1 MF	1 à 10 MF	> 1 MF	> 1 MF
Quote-part SOFIDEP	Jusqu'à 100% dans la limite de 5 MF	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 100%	Jusqu'à 50%	Jusqu'à 50%	100%	25% à 70%	25% à 70%
Cofinancement/apport	Cofinancement bancaire et/ou apport en fonds propres	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	10% d'apport en fonds propres	Accord bancaire ou fonds propres ou qausi- fonds propres d'un montant au moins équivalent	Cofinancement bancaire d'un montant au moins équivalent et 10% d'apport en fonds propres	Réaménagement dettes	Complément bancaire et 10% d'apport en fonds propres	Complément bancaire et 10% d'apport en fonds propres
Durée	1 à 7 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans		2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 8 ans	2 à 10 ans	2 à 10 ans
Différé	Jusqu'à 2 ans (K + I)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 1 an (K)		Jusqu'à 3 ans (K)	Jusqu'à 1 an (K)	Jusqu'à 3 ans (K)	Jusqu'à 2 ans (K)
Taux d'intérêt	3%	5%	4,5%	4,5%		4,5%	5%	3%	4%
Nature ressources	Dotations	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres		Fonds propres	Dotations	Fonds propres	Fonds propres
Couverture AFD	Selon secteur activité et géographique (PAC2)	Selon secteur activité et géographique	Selon secteur activité et géographique	N	lon éligible	Selon secteur activité et géographique	Non éligible	80% encours SOFIDEP	80% encours SOFIDEP
Garanties	Assurance décès	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès + RG 5%		urance décès de garantie de 5%	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès	Assurance décès + RG 5%	Assurance décès + RG 5%

RG = Retenue de garantie

NB : Versement du prêt par la SOFIDEP : principalement en déblocage fournisseur

Etes-vous prêt?

Quelques points à maitriser devant vos interlocuteurs

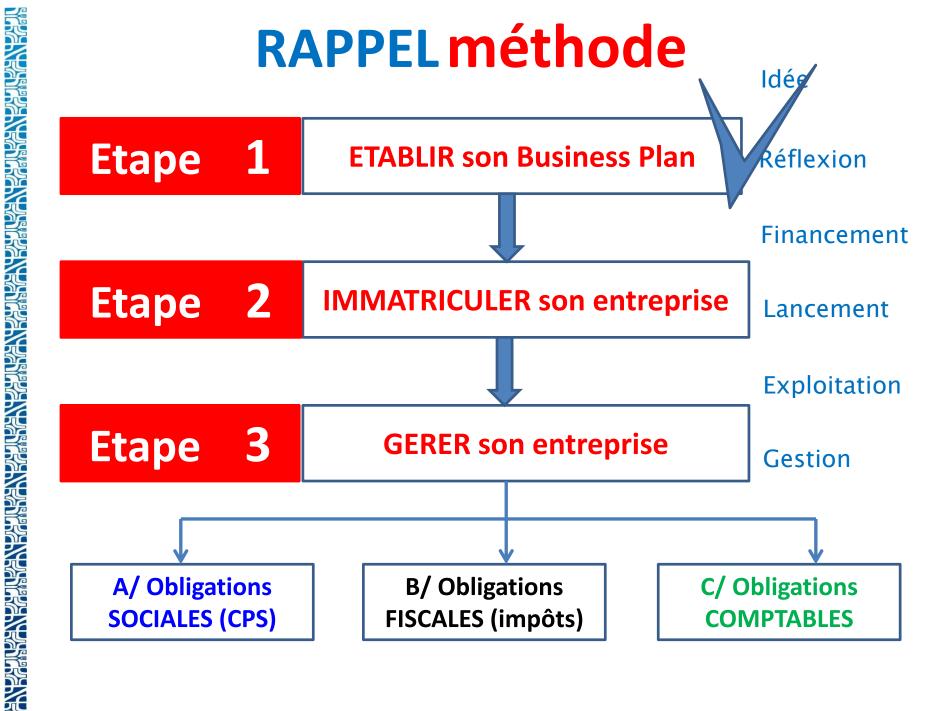
- Montrer votre savoir-faire, votre expérience, vos compétences.
- Savoir présenter votre produit votre service, ses caractéristiques et ses avantages.
- Connaitre votre concurrence, ses points forts et points faibles.
- Fixer et connaître vos tarifs, rester compétitifs face à la concurrence.
- Connaître votre circuit d'approvisionnement et de distribution.

Analyse Risque d'une Création d'Entreprise

	Facteurs clés de réussite
Le Dirigeant	 Expérience dans le secteur Expérience en Gestion Expérience commerciale
Les Prévisions d'Exploitation	 CA fondé sur le carnet ou les intentions de commande Charges fixes réduites
Le Plan de Financement	 Fonds Propres conséquents permettant un fonds de roulement suffisant au démarrage Investissements modérés au départ Politique graduelle d'engagement des investissements
L'Outil de Production	-Flexibilité de l'outil de production avec possibilité de recours à la sous-traitance pour certaines parties de l'activité - Adéquation Employé (formation, expérience)/ Poste

6/ CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE: Entreprise Individuelle ou Société?

FORME JURIDIQUE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	SOCIETE (EURL, SARL)
Définition	- Constituée et dirigée par une seule personne qui supporte tous les risques	- Constituée par 1 associé unique (EURL) ou plusieurs associés (SARL) (minimum : 2 personnes physique ou morale)
Capital	 Pas de capital Le patrimoine de l'entreprise et celui du chef d'entreprise se confondent (sauf résidence principale) 	- Pas de minimum requis.
Responsabilité	L'entrepreneur individuel est responsable sur ses biensCivile et pénale	-Des associés: limitée à leur apport sauf faute de gestion -Gérant : civile et pénale
Statut social du dirigeant	Affiliation obligatoire à la CPS (RNS ou RSPF)	
Qui prend les décisions?	L'entrepreneur seul	-Gestion courante :gérant -AGO* si dépasse les pouvoirs du gérant
Frais de constitution	8000 F cfp	Environ 80 000 F cfp (hors capital) sous seing privé . 150 000 XPF + Notaire Avocat . expert



Etape

IMMATRICULER mon Entreprise Individuelle

Imprimerie officielle

 Récépissé de paiement de l'avis de publication au Journal Officiel

• 2797 XPF



Déclaration sur l'honneur de non-condamnation

Pièce d'identité

Justificatif de domiciliation de l'entreprise

• 5000 XPF

CFE

Attribution d'un n° RCS et d'un n° TAHITI

• Officialisation et délivrance de la patente (15 /20 jours)

TMC

ISPF

LANCEMENT DE L'ACTIVITE



Mais être patenté cela m'engage ...! Quelles obligations?

OBLIGATIONS et FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Autorisation(s) pour activités

règlementées : Alimentaire, salon de

coiffure, institut de beauté: SERVICE D'HYGIENE/

Garderie : AFFAIRES SOCIALES /Transport de personnes:

SERVICES DES TRANSPORTS / Agence immobilière, agent

d'affaires: DGAE ...



Etape 3

GERER son entreprise

DES OBLIGATIONS SOCIALES

Inscription obligatoire à un **Régime de protection sociale** à la CPS (RSPF ou RNS) votre **régime** social **dépend de vos revenus** mensuels nets, individuels ou du couple

RSPF si revenus inférieurs à :

- 87.346 Cfp pour une personne
- 97.346 Cfp pour un couple avec ou sans enfant
- 97.346 Cfp pour une personne seule avec un enfant ou plus

RNS si revenus supérieurs ou égaux à :

- 87.346 Cfp pour une personne
- 97.346 Cfp pour un couple avec ou sans enfant
- 97.346 Cfp pour une personne seule avec un enfant ou plus

PAS DE COTISATION

COTISATION

- Assurance Maladie (taux de 9,84%) obligatoire (minimum : 7.294 Cfp)
- Accident travail (0,77%) optionnelle
- Retraite (20,34%) optionnelle

Etablir des contrats de travail si vous avez des employés

Déclarer vos salariés après avoir obtenu un N° d'employeur auprès de la CPS

Evaluer des solutions volontaires complémentaires privées (maladie, At, retraite,...)



DES OBLIGATIONS FISCALES

- Régime classique: Patente + Impôt sur les Transactions + CST si CA>5MXPF
- Le Régime fiscal des TPE Uniquement pour les Entreprises Individuelles

TRANCHE 1

CA annuel est < ou = à 2.000.000 cfp

TRANCHE 2

CA annuel est compris entre 2.000.001 cfp et 5.000.000 cfp

Régime de la franchise en base = pas de TVA (option possible)

Pas d'impôt les 3 premières années civiles (si 1ère inscription)

Pas d'impôt les 3 premières années civiles (si 1ère inscription)

A partir de la 4^{ème} année, forfait annuel de 25.000 cfp

A partir de la 4^{ème} année, forfait annuel de 45.000 cfp

Pas de déclaration de CA à effectuer

Pas de déclaration de CA à effectuer

Si le CA annuel dépasse 2.000.000 cfp → TRANCHE 2

Si le CA annuel dépasse
5.000.000 cfp → REGIME classique

Déclarer impérativement le changement de tranche à la DICP

TVA: Taux et mécanisme

Taux applicables

5% réduit (alimentaire, hébergement touristique,...)

13% intermédiaire (prestation de service)

16% normal (vente de biens)

Calcul de la TVA à payer : Mécanisme

TVA à payer = TVA collectée (ventes) – TVA déductible (achats)

Périodes de déclaration

Régime réel: tous les trimestres, avant le 15 du mois suivant Régime simplifié:

déclaration de janvier à septembre avant le 15/10 (acompte) et de janvier à décembre avant le 31/03 N+1 (récapitulative)

Pas d'obligation de déclaration ne signifie pas : pas de gestion de son entreprise!



Exploiter son activité c'est:

- Capter et fidéliser des clients
- Assurer ses ventes et prestations
- Se faire payer par ses clients
- Payer ses fournisseurs
- Suivre l'évolution de sa trésorerie au quotidien
- Optimiser son fonctionnement

La gestion sera votre indicateur 'santé'

Le CAGEST vous accompagne dans :

- La tenue de la comptabilité
- Les déclarations administratives: impôts, CPS...
- Le rôle et la motivation du chef d'entreprise (coaching)
- La gestion et la promotion commerciale: www.petites-entreprises.pf

CAGEST Papeete: 40 47 27 90 / CAGEST Uturoa: 40 60 06 97





Qu'est-ce que le CAGEST?

- Centre d'accompagnement en gestion du Pôle Entreprises de la CCISM
- Pas un centre de formation, ni un cabinet d'expertise comptable;
- Propose des outils de gestion simplifiée;
- Accompagner dans la gestion courante;
- Prévenir des difficultés et améliorer la pérennité des petites entreprises.

Pourquoi le CAGEST?

- 80% des petites entreprises se trouvent en difficulté par faute de gestion;
- La moitié des entreprises disparaissent au bout de 5 ans.



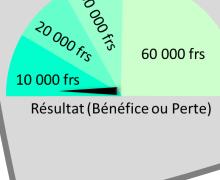
Le B.A.BA de la



Initiation GRATUITE aux bases de la gestion



TABLEAU DE BORD DE VOTRE **ENTREPRISE** 60 000 frs 60 jrs 10 000 frs 10 jrs Créances clients Recettes (Ventes) 60 000 frs 60 jrs 10 jrs **Dettes fournisseurs** 60 000 frs





Afin de structurer votre projet d'entreprise et votre Business Plan, faites vous accompagner par les conseillers du

Pôle Entreprises





des conseils pour bien démarrer!

Tél: 40 47 27 47 / email : cdfe@ccism.pf www.ccism.pf